Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 085-258502962-20231212-D211_COS121223-DE

D211-COS121223

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Isabelle CADOU, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Alain ROCHEREAU, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Guy AIRIAU représenté par Philippe BRIAUD

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Miguel CHARRIER, Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN Joël MONVOISIN, ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Anthony BONNET ayant donné pouvoir à Claude DURAND, Bernard LANDAIS ayant donné pouvoir à Thierry COUILLAUD

Excusés : Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Thomas GISBERT de CALLAC, Yoann GRALL, Pascal MORINEAU, Anne AUBIN-SICARD, David BELY, Alain BLANCHARD, Loïc CHUSSEAU, Christian GUENION, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Pierre CAREIL, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Stéphane GUILLON

Date de convocation : 1er décembre 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 35
Votants : 41

Plan de communication 2024

Vu la délibération n°D188-COS131222 du 13 décembre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L541-1 I 1°,

Considérant que Trivalis est un syndicat mixte départemental compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant la forte volonté du syndicat départemental à communiquer auprès de différents publics, par différents moyens,

Considérant que des groupes de travail et la commission Communication-Animation-Prévention ont œuvré, en 2023, pour alimenter les propositions d'actions de communication pour 2024.

Considérant les obligations réglementaires qui s'imposent à la collectivité, et les récents événements financiers, différents éléments conjoncturels ont été considérés dans l'élaboration du Plan de communication 2024 du syndicat départemental dont les axes proposés sont :

- Informer, sensibiliser pour préserver,
- Inciter à mieux trier et réduire les déchets,
- Accompagner les événements,
- Renforcer la notoriété.

Monsieur le Président présente aux membres du bureau les propositions d'actions constituant le Plan de communication 2024 formulées par les groupes de travail et la commission Communication-Animation-Prévention.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Approuver** les axes du Plan de communication 2024,
- **Approuver** les propositions d'actions constituant le Plan de communication 2024 et **autoriser** leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 085-258502962-20231212-D211_COS121223-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** les axes stratégiques du Plan de communication 2024,

- **Approuve** les propositions d'actions constituant le Plan de communication 2024 et **autorise** leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 15/12/2023
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 15/12/2023
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).